

## Le CIRÉ et le combat des sans-papiers

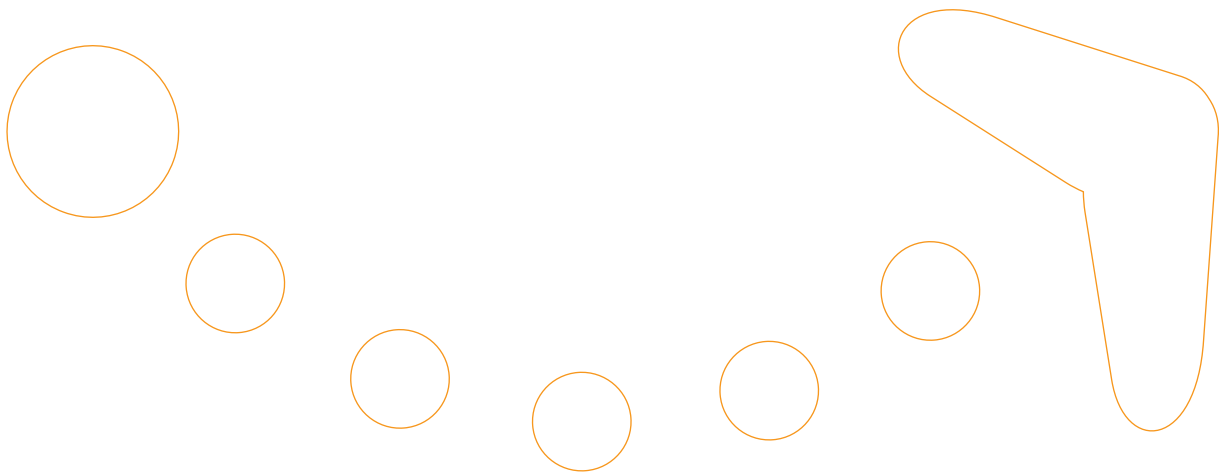


août 2015

**CIRÉ**

# Sommaire

Introduction	3
Contexte politique	4
Mobilisation des sans-papiers	5
Implication du CIRÉ dans le combat des sans-papiers: histoire	6
Rôle et position du CIRÉ par rapport à la cause	6
Conclusion	8



## Introduction

On s'indigne – quelques jours au moins – des nombreuses morts en méditerranée. On frôle l'indifférence à l'égard des sans-papiers qui se mobilisent et tentent de faire entendre leur voix.

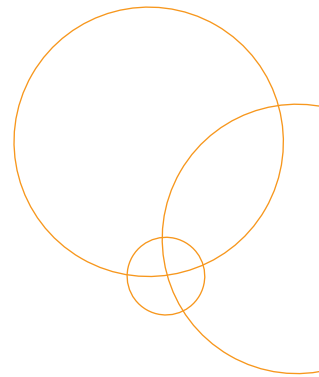
Pourtant, qu'il s'agisse de ceux et celles qui traversent la méditerranée ou des personnes sans droit de séjour en Belgique, ce sont les mêmes visages. Les seconds sont parvenus à pénétrer dans la forteresse européenne. Mais ils partagent le manque cruel de sécurité d'existence et subissent une même politique : celle du déni. Aux uns, on refuse l'entrée/le passage, alors qu'ils fuient des conditions de vie indignes. Aux autres, on refuse le droit d'être là, alors qu'ils participent à notre société – souvent depuis des années – et ont pour la plupart leurs liens affectifs ici.

La cause des sans-papiers est un combat récurrent, qui ressort par vagues régulières, parce qu'il résulte de manquements structurels aux politiques migratoire et de séjour belges, et parce qu'il parle de dizaines de milliers de personnes, qui vivent dans le quasi-non-droit sur notre territoire.

Pour le CIRÉ, l'existence de sans-papiers est le produit du caractère injuste et inadapté des politiques migratoires belges et européennes. Les personnes concernées en payent le prix fort, à savoir, leurs droits fondamentaux et leur dignité.

Malgré les graves conséquences de leurs choix, les gouvernements s'obstinent. Tandis que les nouveaux naufrages en mer débouchent sur le renforcement des contrôles et de la répression aux frontières, la mobilisation d'un nombre croissant de sans-papiers – qui parlent pour des dizaines de milliers d'autres – crispe les mâchoires de nos responsables, qui jurent de tenir à l'écart toute campagne de régularisation.

Mais tant qu'ils n'envisageront pas une politique d'immigration plus ouverte, le scénario d'une incontournable régularisation se reproduira à échéances régulières, et ce à l'infini.



## Contexte politique

Depuis plusieurs années, les conditions d'accès au droit de séjour en Belgique se sont resserrées et sont devenues particulièrement strictes. Ce qui, contrairement à certains espoirs, ne freine pas la migration, mais crée juste de l'illégalité ; donc de la stigmatisation, de l'exclusion, de l'exploitation et du non-droit.

De cette approche restrictive de la migration, découle une augmentation du nombre de personnes en situation irrégulière ou séjour illégal en Belgique, qui vivent, travaillent, se marient, font des enfants, tissent des liens, et ce, parfois pendant des années, dans la crainte permanente de se faire arrêter et expulser. Des personnes qui auraient migré de toute façon et qui ne rentreront pas chez elles, parce que c'est impossible à leurs yeux et/ou parce qu'elles se sont construit une vie, voire des perspectives d'avenir ici.

Le contexte politique actuel est loin d'être favorable à une plus grande accessibilité du droit de séjour et les perspectives de changement sont, dans le court terme, peu nombreuses :

D'abord au niveau européen :

- Les politiques sécuritaires à l'égard des étrangers sont, depuis plus d'une décennie, la norme dans les Etats membres de l'Union européenne et la Belgique n'y échappe pas. Dans ce cadre, les voies légales très restreintes de migration n'ont pour objectif que de répondre à des besoins économiques, via une migration choisie. Le respect des droits fondamentaux – notamment le droit d'asile ou le droit à la vie privée et familiale... – passe, lui, au second plan des politiques migratoires, qui se focalisent sur le contrôle des flux, la lutte contre l'immigration « illégale » et contre les « abus ».

Ensuite au niveau belge :

- Au programme du gouvernement Michel – tout comme du précédent –, en matière de migrations, deux orientations : restriction et répression. Autrement dit, il s'agit de resserrer encore les conditions d'accès à l'asile et au séjour, d'une part, et d'intensifier la lutte contre des présumés abus via davantage de contrôles, voire d'arrestations et d'expulsions, d'autre part. Avec, en toile de fond, l'image d'un étranger profiteur, fraudeur, si pas criminel, ou encore terroriste.

- En matière de régularisation, l'accord du gouvernement (septembre 2014) précise qu'il n'y aura « plus de régularisation collective », entendons par là, plus de campagne de régularisation.
- Par ailleurs, lors d'un entretien avec le CIRÉ, les syndicats et une délégation de sans-papiers (18 décembre 2014), le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration s'est également prononcé clairement contre l'inscription de critères clairs et permanents dans une loi, qui représenterait juste une nouvelle porte ouverte à l'immigration, perspective totalement contraire à sa vision.
- Seule maigre ouverture dans l'accord de gouvernement Michel, en ce qui nous concerne : la migration par le travail, « l'instauration d'un cadre permettant une utilisation optimale du potentiel de l'immigration économique », que Theo Francken a confirmée lors de cet entretien du 18/12<sup>1</sup>. Une ouverture que la direction de l'OE puis le Ministre de l'Emploi bruxellois ont largement relativisée lorsque le CIRÉ les a rencontrés.

<sup>1</sup> Son approche de la migration économique se formule sans doute sous un angle et en des termes bien différents des nôtres, mais c'est là une voie à creuser et sur laquelle il y a peut être des marges à gagner.

## Mobilisation des sans-papiers

Depuis environ un an, à Bruxelles, des sans-papiers s'organisent en collectifs, voire en occupations, et essaient de se coordonner entre eux, afin de faire entendre leur voix et faire valoir leurs droits, en particulier le droit au séjour et le droit à la dignité. Ils multiplient les manifestations, les marches et les rencontres politiques à différents niveaux.

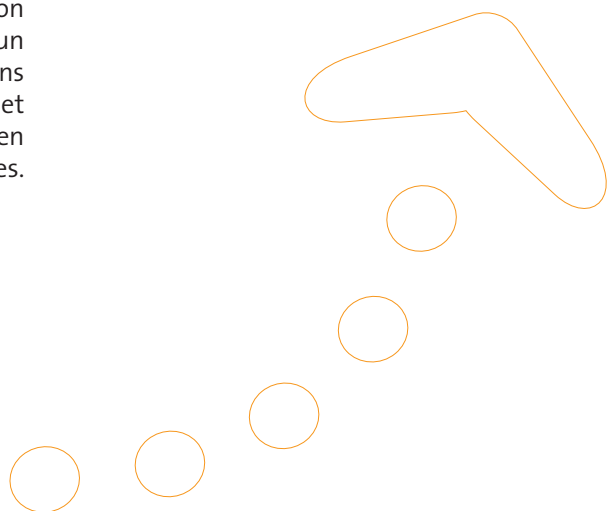
Les principaux collectifs présents à Bruxelles sont : la Voix des Sans-papiers (occupation à Molenbeek d'environ 250 personnes dont quelques femmes et une dizaine d'enfants), le groupe Ebola (occupation à St Josse – environ 100 personnes dont plusieurs femmes et 4 enfants), le Collectif des Afghans (25 personnes, dont quelques-uns restent hébergés au Béguinage), le Groupe des victimes de 2009 (400 inscrits) et le Comité des TSP de la CSC. Des voix s'élèvent également dans d'autres villes belges (Anvers et Liège, notamment) et récemment, une occupation a été ouverte à Liège.

Ces collectifs se rassemblent chaque semaine au sein d'une coordination, où ils tentent de développer des solidarités et d'élaborer une stratégie commune. Leur revendication principale et commune ? Des papiers. Autrement dit, une régularisation.

Cette mobilisation aux multiples visages semble s'inscrire dans la durée et trouver certains soutiens, auprès de citoyens ainsi que dans le monde associatif et syndical, auprès du MRAX, de Pigment, de SOS Migrants, du CIRÉ, de la FGTB et la CSC.

Une plateforme réunissant collectifs de sans-papiers, citoyens avec papiers, associations et syndicats est née l'hiver dernier, en se fixant un double objectif :

- d'une part, organiser le dialogue entre les différents acteurs du mouvement – collectifs, associations, syndicats – sur leurs visions et stratégies respectives ;
- d'autre part, envisager les pistes de collaboration entre tous ces acteurs et, si possible, construire un terrain commun de lutte, à partir de revendications et d'une stratégie partagées, à porter ensemble ; et ce, dans le respect de l'autonomie des acteurs en présence et au-delà de leurs dynamiques propres.



## Implication du CIRÉ dans le combat des sans-papiers: histoire

Depuis que la Belgique (comme les pays européens) a décidé de fermer ses frontières à l'immigration (en tous cas celle du travail) dans les années 1970, le pays a connu deux campagnes de régularisation importantes, l'une en 1999, l'autre en 2009.

La première campagne aurait régularisé le séjour d'environ 50 000 personnes, par le biais d'une commission indépendante et sur base de quatre critères : la longue procédure d'asile, l'impossibilité (involontaire) de retour au pays d'origine, la maladie grave, les raisons humanitaires associées à un ancrage durable. La seconde campagne, en 2009, aurait permis la régularisation de plus de 40 000 personnes, sur base de trois principaux critères : la longue procédure d'asile, l'ancrage durable et le travail. Le bilan de cette seconde régularisation a été mitigé par les effets pervers de la régularisation par le travail : des procédures lentes et complexes, non adaptées aux réalités et aux temps du monde économique, ainsi que la création de situations de dépendance des employés régularisés vis-à-vis de leur employeur.

## Rôle et position du CIRÉ par rapport à la cause

### Rôle

Le CIRÉ, avec ses partenaires associatifs et syndicaux, a combattu aux côtés des sans-papiers pour obtenir ces régularisations, considérant – outre l'inacceptabilité de leur situation – que le nombre de personnes vivant dans ce non droit était devenu insoutenable et qu'il était temps, pour le politique, d'assumer les conséquences de ses manquements et d'y remédier.

Le CIRÉ s'est impliqué dans ce combat en tant que coordinateur francophone du Mouvement National pour la Régularisation des Sans-papiers et des Réfugiés, rassemblant plus de 100 associations, puis du Forum Asile et Migration. Durant plusieurs années, le CIRÉ a réuni mensuellement les responsables des lieux d'occupation, les organisations syndicales et les représentants des collectifs de sans-papiers, puis les barreaux, les médecins, les universités, les représentants des cultes et d'autres acteurs pour organiser le combat. Ce dernier s'est traduit par des actions de plaidoyer, des manifestations, des conférences de presse, du soutien dans les occupations, un cahier de sensibilisation...

Aujourd'hui, il accueille la plateforme de concertation entre les différents acteurs mobilisés autour du mouvement des sans-papiers.

### Position

Le contexte a beaucoup changé depuis la dernière campagne de régularisation et les marges de manœuvre se sont considérablement réduites. Néanmoins, la mobilisation durable des sans-papiers pour une régularisation témoigne de leur détermination. Il s'agit désormais de trouver comment, de façon utile, cohérente et complémentaire, associations et syndicats peuvent leur emboîter le pas.

S'il a lutté aux côtés des sans-papiers pour leur régularisation et est prêt à le refaire, le CIRÉ affirme depuis toujours qu'il ne s'agit pas là d'une véritable solution, que les combats se situent en amont, au niveau des voies de migration légale, et que des critères permanents valent mieux qu'une opération « one shot », tous les x temps.

Pour le CIRÉ, la régularisation n'est pas une politique. Il s'agit d'une réponse « pansement » : que ce soit la régularisation comme opération ponctuelle, une manière de réparer un manquement politique de longue date et dont les effets se sont multipliés; ou bien la régularisation à titre individuel, comme alternative aux voies classiques d'accès au séjour légal, pour des personnes qui n'ont pu l'obtenir/le garder et pourtant ont de « bonnes raisons » de rester en Belgique.

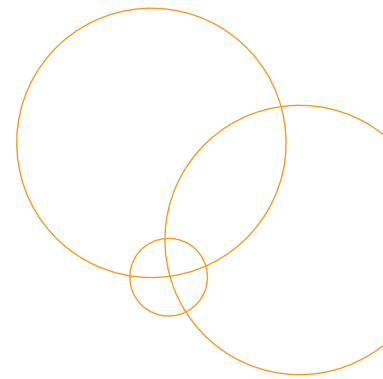
Le réel enjeu se situe au niveau des voies d'accès au séjour légal. C'est pourquoi le CIRÉ plaide avant tout et surtout pour un élargissement des voies d'immigration légale en Belgique. Non seulement comme valeur et condition du respect des droits fondamentaux et de tou(te)s, mais aussi comme nécessité, pour répondre aux réalités de la « mobilité » aujourd'hui, ainsi qu'aux besoins de notre société, tant sur les plans économique et démographique, que social et culturel <sup>1</sup>.

Il arrive pourtant que la régularisation s'impose, comme pansement nécessaire, lorsque les portes d'accès au séjour légal ont été trop longtemps fermées et décalées, par rapport aux réalités et besoins. Et il semblerait que ce soit à nouveau le cas aujourd'hui, pour toutes les personnes qui participent et contribuent de facto à notre société, sans en avoir reçu ni le droit ni la reconnaissance.

Parce qu'il croit à la cause, le CIRÉ ne peut se passer aujourd'hui de soutenir le mouvement de mobilisation naissant. Même si, dans le contexte actuel, le chemin vers une campagne de régularisation s'annonce long et avec, réalistement, des chances de réussite très incertaines ; le politique étant de marbre face à cette idée, avec le soutien probable d'une large part de l'opinion publique.

---

<sup>1</sup> Et ce, dans la perspective d'une société où la migration ne serait perçue ni comme un problème ni comme un danger. Parce que les richesses seraient (re)distribuées plus équitablement (notamment à travers une imposition juste des revenus et une sécurité sociale garantie pour tou(te)s) et ce, en vue du bien commun, non d'accumulation par quelques uns. Parce que le respect des droits serait considéré comme un véritable objectif politique. Et parce que, dans ce cadre, la liberté de circulation et d'installation serait de mise et effective. Les routes migratoires ne seraient dès lors plus semées d'obstacles guerriers et le migrant ne serait – à juste titre/enfin – plus appréhendé comme une menace, ni pour la sécurité, ni pour le bien être économique et social.



## Conclusion

Le CIRÉ reste engagé dans la cause des sans papiers, et ce malgré les impasses politiques actuelles.

Il continuera à appeler le monde politique et la société en général à trouver le courage d'envisager les migrations sous un autre jour que le déni et la répression, et d'oser une approche plus juste et plus humaine, à commencer par un véritable élargissement des voies d'accès au séjour légal en Belgique. Ainsi que, pour ceux qui n'ont pas pu bénéficier de cette ouverture et se trouvent dans le non droit : l'inscription dans un texte de loi, de critères de régularisation à la fois clairs et permanents, qui permettent de couvrir les situations humanitaires auxquelles la procédure d'asile et les voies de migration légale n'ont pas pu apporter de réponse ; mais aussi, la dépénalisation du séjour illégal.

Plus fondamentalement, le respect des droits des migrants exige un véritable changement de paradigme, qui passe par une révision radicale de la manière qu'ont nos responsables d'envisager la répartition des richesses et la justice sociale. Seule une nouvelle vision de la société dans son ensemble, plus solidaire et plus égalitaire, permettrait le changement espéré dans les politiques migratoires. Et il n'en va pas seulement des droits des migrants, mais aussi des nôtres.

L'avènement d'une telle révolution des regards/des approches, dépendra des réponses aux questions suivantes :

Peut-on laisser longtemps encore, des dizaines de milliers de personnes privées de leurs droits et exploitables à merci, parce que reléguées aux marges de notre société?

L'opinion publique se laissera-t-elle dominer par la peur de l'étranger ? Par les fantasmes d'invasion et d'insécurité qu'injustement on lui fait porter ?

Quand l'Europe et la Belgique sortiront-elles du carcan de la peur, du tout sécuritaire et du mythe du migrant dangereux et abuseur ? Quant prendra-t-on enfin acte du caractère structurel et profondément humain de la migration, des besoins de ces personnes, tout comme de ceux de notre société ? Quand osera-t-on reconnaître les limites de nos choix et ferons-nous le pas – sur leur territoire comme à ses frontières – d'une politique juste, respectueuse des droits humains et à la hauteur des valeurs que notre société prétend incarner ?





## Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.



### CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.be | www.cire.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

### Les organisations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Amnesty international
- Association pour le droit des étrangers (ADDE)
- Cap migrants
- Caritas international
- Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- CSC Nationale
- Équipes populaires
- FGTB Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
- Justice et paix
- Médecins du Monde
- Mentor-escale
- Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
- Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Présence et action culturelles (PAC)
- Point d'appui
- Service social de Solidarité socialiste (SESO)
- Service social juif (SSJ)